

## **Mémoire au ministère de l'Éducation sur l'ébauche de la N P/P sur la prévention, l'identification et la gestion des commotions cérébrales**

La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (OSSTF/FEESO) se réjouit de la possibilité de fournir des commentaires sur l'ébauche de la N P/P qui oriente et énonce les attentes vis-à-vis les conseils scolaires sur cette question importante.

OSSTF/FEESO est un syndicat diversifié représentant 60 000 travailleuses et travailleurs en éducation, d'un bout à l'autre de la province de l'Ontario. Les 140 unités de négociation d'OSSTF/FEESO regroupent les membres francophones et anglophones au sein des écoles élémentaires, secondaires et postsecondaires, des écoles privées et des consortiums qui offrent des services de soutien aux conseils scolaires.

En novembre 2011, une lettre a été envoyée aux ministres des Services à l'enfance et à la jeunesse, de l'Éducation et de la Santé et des Soins de longue durée soulevant les préoccupations d'OSSTF/FEESO quant au manque de connaissance au sujet des commotions cérébrales. OSSTF/FEESO a demandé que cette question soit ajoutée à l'ordre du jour de la Table de concertation sur les écoles saines, à des fins de discussion. Nous avons réclamé « un plan d'action sur la question des commotions cérébrales et des traumatismes crâniens. »

En mars 2012, les ministres Broten et Matthews ont déposé une législation « visant à protéger les élèves-athlètes ». OSSTF/FEESO est d'avis que les commotions cérébrales se produisent non seulement dans les activités sportives, mais dans tous les domaines des activités scolaires quotidiennes. Il est tout aussi important pour le personnel qui appuie le programme d'apprentissage des jeunes enfants d'être sensibilisé qu'il ne l'est pour l'entraîneur d'une équipe de garçons footballeurs de niveau senior d'une école secondaire.

OSSTF/FEESO accueille favorablement l'intention de l'ébauche de la N P/P sur la *prévention, l'identification et la gestion des commotions cérébrales*. Nous soutenons les efforts visant à continuer de faire connaître les commotions cérébrales et à décrire les attentes pour les conseils scolaires.

OSSTF/FEESO est d'avis que les employeurs devraient développer, en consultation avec la Fédération, les politiques et procédures des conseils scolaires, qui reposent sur les études les plus récentes, afin de réagir comme il se doit dans les cas de traumatismes crâniens et de

commotions cérébrales. OSSTF/FEESO croit également que les conseils scolaires devraient être responsables d'élaborer et de dispenser la formation à jour à tous les membres du personnel afin de les aider à comprendre la gravité des commotions cérébrales et des traumatismes crâniens, à reconnaître et à réagir de manière adéquate aux traumatismes crâniens et aux commotions cérébrales et à fournir toutes les ressources requises sur les adaptations appropriées, le cas échéant, pour les personnes souffrant de commotions cérébrales et (ou) de traumatismes crâniens.

Enfin, OSSTF/FEESO croit que toute la formation connexe à ces politiques et procédures traitant des traumatismes crâniens et des commotions cérébrales devrait être dispensée durant la journée normale de travail.

Des pratiques comparables, comme les exigences de formation de la *Loi Sabrina*, seraient utiles à tout le personnel des conseils scolaires.

La N P/P fait référence au protocole sur les commotions cérébrales dans le cadre des Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario. La formation est décrite comme « des stratégies pour que les employés pertinents du conseil scolaire et les bénévoles de l'école profitent d'une formation régulière et continue pour prévenir, reconnaître et gérer les commotions cérébrales. » OSSTF/FEESO souligne qu'on devrait offrir à chaque employé du conseil scolaire un certain degré de formation, et non pas à un nombre limité d'employés « pertinents » du conseil scolaire. Un élève de la maternelle qui tombe d'une balançoire dans la cour de récréation est autant susceptible de souffrir d'une commotion cérébrale qu'un élève d'arts dramatiques qui chute de l'estrade durant un spectacle. Les commotions cérébrales ne se limitent pas aux activités sportives et tout le personnel doit posséder un degré de sensibilisation aux traumatismes crâniens.

Au cours de la préparation de ce mémoire, nous avons passé en revue les modules d'Ophea. OSSTF/FEESO approuve que chaque module fournisse des renseignements détaillés à l'intention du personnel enseignant et des travailleuses et travailleurs en éducation à envisager lorsque les élèves participent à de nombreuses activités. Même si chaque module affiche des renseignements utiles, certaines des ressources recommandées peuvent s'avérer problématiques. Par exemple, pendant une course de fond, le site indique qu'une « trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible » en plus « d'un dispositif de communication activé (p. ex., un téléphone cellulaire) doit être accessible. » OSSTF/FEESO espère que le ministère de l'Éducation fera en sorte que les membres obtiennent les exigences recommandées.

La N P/P proposée invite les conseils scolaires à consulter « tout autre partenaire en éducation » dans le développement de la politique du conseil. On encourage aussi la

consultation des conseils de santé locaux. La nouvelle politique doit être mise en œuvre avant le début de l'année scolaire 2014-2015. Grâce à ce partenariat et à l'appui des ressources de formation pour améliorer la sensibilisation aux commotions cérébrales et aux traumatismes crâniens, OSSTF/FEESO croit que cet objectif est atteignable.

Même si OSSTF/FEESO approuve l'intention de la N P/P, l'instauration de politiques nécessitant de la formation et la disponibilité d'un portail Web, la question est de savoir s'il y aura du financement pour chaque école ontarienne en vue de l'acquisition de l'équipement et du matériel nécessaires, comme il est recommandé sur le site Web d'Ophea. Les parents devraient s'attendre à des mesures de sécurité appropriées et l'équipement devrait être disponible pour les élèves.

En janvier 2013, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'octroi de financement pour rouvrir et élargir le Programme d'accueil pour la sécurité et pour permettre à toutes les écoles élémentaires de la province d'obtenir du financement pour verrouiller la porte d'entrée. Le ministère a offert d'accorder 3 100 \$ à chaque école élémentaire pour permettre aux conseils scolaires d'acheter des dispositifs d'accès sécuritaire et de payer leur installation.

On devrait envisager une annonce de financement semblable pour chaque école élémentaire et secondaire afin de permettre l'achat de téléphones cellulaires, de trousse de premiers soins et d'autres ressources, comme il est recommandé dans les modules de l'Ophea. OSSTF/FEESO est d'avis que la probabilité qu'un élève souffre d'un traumatisme crânien ou de commotion cérébrale à l'école ou lors d'activité scolaire est bien plus élevée que le danger potentiel qu'un intrus indésirable entre dans un édifice. Le gouvernement de l'Ontario devrait envisager d'offrir du financement adéquat afin de fournir les ressources nécessaires pour répondre à cette préoccupation en ce qui concerne la sécurité, la santé et le bien-être de l'élève.

SC/km – cope 343 /dstp cope343  
\\2013-2014\Reports\PPM - Concussions